

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, lundi 28 décembre 2020  
Version 2

### COVID-19 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DÉMARRAGE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION CE LUNDI 28 DÉCEMBRE

En Auvergne-Rhône-Alpes, la campagne de vaccination se met progressivement en place. Les premières vaccinations sont réalisées dès ce lundi 28 décembre dans l'Unité de soins de longue durée de **l'hôpital Pierre Garraud** (Hospices civils de Lyon) situé à **Lyon 5<sup>e</sup>**. La première étape de la campagne de vaccination contre la Covid-19 se déploiera pleinement à partir du 4 janvier 2021 dans les 12 départements de la région.

Lundi 21 décembre, l'Agence européenne du médicament a autorisé la mise sur le marché du vaccin Pzifer-BioNTech contre la Covid-19. Jeudi 24 décembre, la Haute autorité de santé (HAS) rendait son avis concernant la stratégie d'utilisation du vaccin élaboré par Pzifer-BioNTech.

Depuis le 21 décembre, l'organisation logistique se met en place dans la région avec la livraison et l'installation des premiers congélateurs dans l'Ain, la Loire, l'Isère et le Rhône et l'approvisionnement de quelques milliers de doses de vaccins pour les Hospices civils de Lyon, établissement désigné par le ministre des solidarités et de la santé comme l'un des 5 hôpitaux français, avec les CHU de Paris, Lille, Dijon et Tours, pour débiter la phase pilote de vaccination.

D'ici la fin de la semaine, les 13 établissements hospitaliers de la région identifiés pour réceptionner une partie des vaccins (sur les 100 au niveau national) auront reçu un congélateur permettant de stocker à -80°C les premières doses de vaccins qui arrivent de manière progressive.

#### ÉTAPE 1 DE LA CAMPAGNE VACCINALE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Pour rappel, **l'étape 1 de cette campagne de vaccination nationale** concerne les personnes âgées en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) et Unités de soins de longue durée (USLD) et les professionnels à risque de développer une forme grave de la Covid-19 travaillant dans ces structures.

En Auvergne-Rhône-Alpes, au sein des 940 EHPAD et 78 USLD, près de **78 000 patients et résidents** et **une partie des 57 000** professionnels travaillant dans ces structures (ceux à risque de développer une forme grave) se verront proposer cette vaccination contre la Covid-19.

#### Une phase pilote jusqu'au 17 janvier

**Une phase pilote** de cette première étape **débute ce jour dans la région et jusqu'au 17 janvier**. Elle concerne 31 EHPAD et 5 USLD (environ 3 structures par département) de statut public et privé et prend effet avec la réalisation des consultations pré-vaccinales, indispensables pour recueillir le consentement éclairé des résidents en EHPAD et USLD et avec la vaccination des premières personnes ce lundi 28 décembre au sein de l'USLD du centre hospitalier Pierre Garraud (Hospices civils de Lyon).

La liste des établissements sera communiquée progressivement.

#### Contacts presse

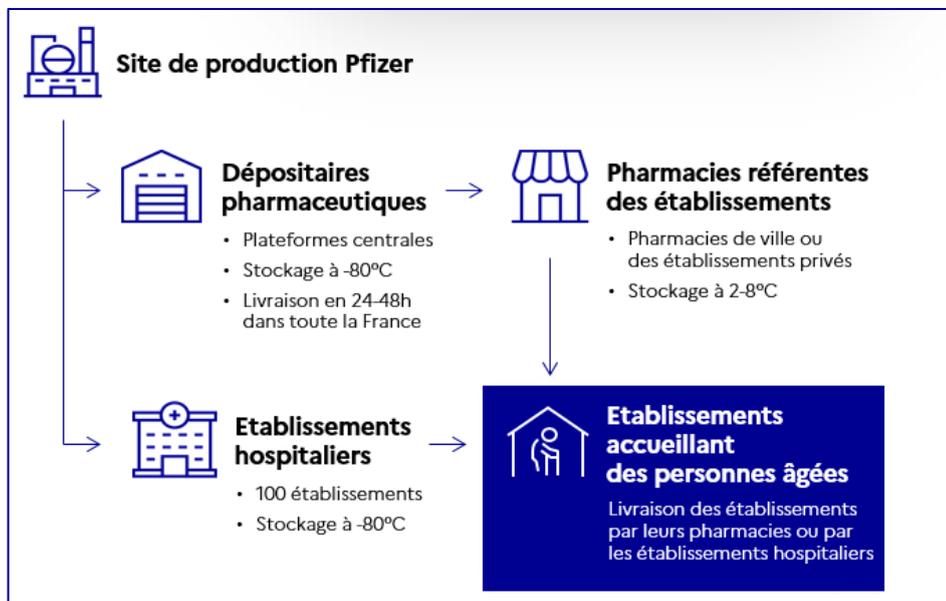
Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfecture du Rhône : 06 21 11 06 48  
pref-communication@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes  
Service presse : 04 27 86 55 55  
ars-ara-presse@ars.sante.fr

## LIVRAISON ET APPROVISIONNEMENT DES VACCINS

La livraison des vaccins dans l'ensemble des établissements accueillant des personnes âgées sera réalisée dès lors que les établissements auront transmis le nombre de résidents souhaitant se faire vacciner afin de s'assurer de livrer le nombre exact de doses, le vaccin devant obligatoirement être administré dans les 5 jours après décongélation.

Le circuit logistique est organisé selon deux flux :



Les **940 EHPAD et 78 USLD** en Auvergne-Rhône-Alpes seront ainsi approvisionnés en vaccins tout au long de cette première étape de la campagne qui durera 6 à 8 semaines (à compter du 4 janvier 2021), le vaccin nécessitant l'administration d'une deuxième dose 21 jours après la première injection.

## PILOTAGE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION DANS CHACUN DES 12 DÉPARTEMENTS

**Dans chaque département**, un comité stratégique et une cellule opérationnelle vaccination sont en cours de constitution et se réuniront dès la semaine du 4 janvier 2021.

- **Le comité stratégique** sera présidé par le préfet de département et co-présidé par l'Agence régionale de santé. Il réunira les parlementaires, des représentants des collectivités (municipalités et conseil départemental), des représentants de syndicats et de la société civile.

Son objectif : partager les messages de santé publique à relayer auprès du public ; partager les indicateurs de suivi de la campagne de vaccination ; recueillir les propositions de contributions (moyens humains, et matériels...) nécessaires à l'organisation de la vaccination ; partager enfin les retours d'expérience relatifs à la mise en œuvre de la vaccination et les suggestions formulées par les différentes parties prenantes.

- **La cellule opérationnelle** sera présidée par l'ARS en présence du préfet de département et sa composition pourra être adaptée aux différentes phases de la stratégie de vaccination. Pour cette première étape, et en lien étroit avec le Conseil départemental, elle rassemblera les représentants des professionnels de santé, des établissements de santé et médico-sociaux, de l'Assurance maladie et des représentants des services de l'État.

Son objectif : partager les éléments sur le déploiement de la vaccination dans chaque établissement ; mobiliser, recenser et coordonner les contributions et les renforts nécessaires en personnels et sur le plan logistique, en équipements indispensables au dispositif de vaccination ; suivre les indicateurs détaillés de déploiement de la vaccination ; identifier les points de blocages ou de vigilance de nature juridique, financière ou organisationnelle.

### Contacts presse

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfecture du Rhône : 06 21 11 06 48  
pref-communication@rhone.gouv.fr

## RAPPEL DE LA STRATÉGIE VACCINALE EN FRANCE

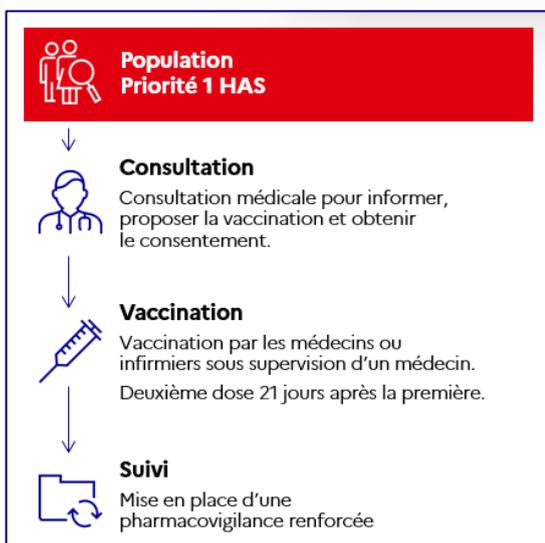
Le premier objectif de la vaccination, est de faire baisser le nombre des formes graves de COVID. Les résultats des études cliniques des candidats vaccins semblent converger pour démontrer un fait principal : la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.

### La stratégie vaccinale repose sur trois grands principes :

- **Le libre choix des patients** : le Président de la République l'a dit, la vaccination ne sera pas obligatoire.
- **La gratuité du vaccin** : aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.
- **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

### La campagne de vaccination s'effectuera en trois étapes

- **Étape 1** : à compter de fin déc. 2020 et sur 6 à 8 semaines = environ 1 million de personnes concernées
  - Personnes âgées en établissements (notamment : EHPAD, USLD),
  - Professionnels exerçant dans les établissements accueillant des personnes âgées, et présentant un risque élevé (plus de 65 ans ou présentant une ou des comorbidités).
- **Étape 2** : à partir de février 2021 selon le calendrier effectif des autorisations de mise sur le marché et de livraisons des vaccins de Moderna et Astra Zeneca) = près de 14 millions de personnes concernées
  - Personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile,
  - Puis personnes âgées de plus de 65 ans et atteints de pathologies,
  - Puis professionnels des secteurs de la santé et du médico-social âgés de 50 ans et plus et/ou présentant une ou des comorbidités.
- **Étape 3** : 3<sup>e</sup> trimestre 2021 = élargissement aux autres tranches de la population, susceptibles d'être infectées et non ciblées antérieurement.
  - Personnes âgées de 50 à 64 ans,
  - Professionnels des secteurs essentiels au fonctionnement du pays en période épidémique (sécurité, éducation, alimentaire),
  - Personnes vulnérables et précaires et des professionnels qui les prennent en charge ;
  - Personnes vivant dans des hébergements confinés ou des lieux clos
  - Enfin le reste de la population majeure.



**Avant de recevoir le vaccin, une consultation médicale sera proposée à chaque personne, à cette occasion le médecin s'assurera :**

- de son état de santé,
- de l'absence de contre-indications,
- de son consentement après l'avoir informé des bénéfices et des risques de la vaccination.

**Dans les EHPAD et USLD, les familles des patients et des résidents seront associées à cette consultation.**

Lorsque le vaccin sera livré à l'établissement, la vaccination des personnes volontaires sera effectuée par un médecin ou un infirmier supervisé par un médecin.

La vaccination se fera **en 2 injections, espacées de 21 jours.**

### POUR EN SAVOIR +

- [Page sur la stratégie de vaccination de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Vaccination contre la Covid-19 : la HAS définit la stratégie d'utilisation du vaccin Comirnaty®](#)
- [Dossier vaccination contre la Covid-19 sur le site du ministère des solidarités et de la santé](#)
- [Guide de la vaccination contre la Covid-19 en EHPAD et USLD](#)

### Contacts presse

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfecture du Rhône : 06 21 11 06 48  
pref-communication@rhone.gouv.fr